

RCS : NANCY  
Code greffe : 5402

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANCY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2011 B 00449  
Numéro SIREN : 532 117 074  
Nom ou dénomination : 2 MIROMA

Ce dépôt a été enregistré le 01/03/2024 sous le numéro de dépôt 1447

**2 MIROMA**  
**Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros**  
**Siège social : 160 ter, rue de la Treiche 54700 PONT A MOUSSON**  
**532117074 RCS NANCY**

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS**  
**DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 30 SEPTEMBRE 2023**

.../...

**TROISIEME DÉCISION**

L'associé unique, après examen des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2023, approuvés le 30 septembre 2023, lesquels font apparaître que les capitaux propres sont devenus inférieurs à la moitié du capital social, et statuant conformément aux dispositions de l'article L. 223-42 du Code de commerce, décide qu'il n'y a pas lieu à dissolution anticipée de la Société.

L'associé unique prend acte que sa décision doit faire l'objet des mesures de publicité prévues par la loi et que la Société disposera d'un délai de deux exercices, outre l'exercice en cours, pour porter le montant des capitaux propres au minimum de la moitié du capital social. A défaut, si le capital social est supérieur au seuil fixé par la réglementation, la Société devra réduire son capital pour le ramener à une valeur inférieure ou égale à ce seuil en disposant d'un nouveau délai expirant à la clôture du deuxième exercice suivant celui fixé pour le terme du premier délai de régularisation.

.../...

**SIXIEME DÉCISION**

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

**Pour extrait certifié conforme à l'original**  
**M. David DE AMORIN**

